

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

père, mère, responsable légal (rayer la mention inutile)

de l'enfant Age

Adresse

Téléphone du parent

Courriel du parent

J'autorise à présenter sa candidature au Conseil Municipal des Enfants (CME) 2023/2024.

Rentrer seul(e) (cochez la mention utile)

J'autorise Je n'autorise pas
mon enfant à rentrer seul à la fin des séances, des commissions et des sorties dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants.

Sorties (cochez la mention utile)

J'autorise Je n'autorise pas
mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre de l'exercice de son mandat d'élu municipal.

J'autorise le responsable de la sortie à prendre toutes les mesures qu'il jugerait utiles en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant.

Droit à l'image (cochez la mention utile)

J'autorise Je n'autorise pas
à titre gracieux la ville de Dammarie-lès-Lys à me prendre en photo/vidéo, à prendre en photo/vidéo mon enfant et à utiliser notre image.

Les photographies en tant que telles ou extraites de vidéos ainsi que les films (y compris les enregistrements sonores) seront prises durant le mandat de conseiller municipal des enfants. Il est entendu que les photos/vidéos/films pourront être éventuellement recadrés et montés d'une façon différente de la prise de vue initiale. Les bénéficiaires de la présente autorisation s'interdisent de procéder à une exploitation des photos/vidéos/films qui puissent porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne photographiée et filmée dans tout contexte préjudiciable. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au nom, j'autorise la ville de Dammarie-lès-Lys à fixer, reproduire et communiquer au public les photos/vidéos/films objets de la présente autorisation pour les utilisations suivantes : vidéo et réseaux numériques (Internet), presse et supports print. L'autorisation est valable pour la durée légale de la protection littéraire et artistique et pour autant de publications qu'il sera nécessaire à leur exploitation ou à l'exploitation de l'oeuvre audiovisuelle dans laquelle les photos/vidéos/films pourront être incorporées. L'autorisation perdurera en cas de changement de notre état civil actuel. La ville de Dammarie-lès-Lys décharge toute responsabilité des visuels que vous diffuserez de votre propre chef.

Politique de confidentialité (cochez les mentions)

En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants de la ville de Dammarie-lès-Lys à compter de son investiture.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville de Dammarie-lès-Lys et font l'objet d'un traitement informatique correspondant aux finalités acceptées ci-dessus. Elles sont conservées pendant 3 ans. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement. Pour exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par ce formulaire, contactez par mail : dpo@mairie-dammarie-les-lys.fr ou adressez un courrier à Mairie de Dammarie-lès-Lys - 26 rue Charles de Gaulle - BP 24 - 77196 Dammarie-lès-Lys.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le

signature

Le Conseil d'investiture du CME aura lieu
mercredi 18 octobre 2023 à 10h
en salle du Conseil municipal
au Château Soubiran.



Ville de Dammarie-lès-Lys

Implique-toi
dans ta ville !

Le Conseil
Municipal
des Enfants

2023 / 2024


**DAMMARIE
LES LYS**

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimerie Municipale de Dammarie-lès-Lys - D23-059.INDD
© Stocklib / sissouptich



Edito

Quelle belle mission que de devenir conseiller municipal des enfants !

Grâce à ton engagement et ton implication citoyenne, tu participeras à faire vivre au quotidien les valeurs de la république.

Élu(e)s pour un mandat d'un an, par tes camarades de CM2, dans ton école, cette expérience riche et enthousiasmante constitue une occasion unique d'appréhender les droits et devoirs du citoyen.

Avec le soutien et l'accompagnement des services de la mairie et des élus municipaux, tu vas collectivement concevoir et mettre en œuvre des projets d'intérêt général au même titre que les élus de la ville. Tu contribueras ainsi à améliorer le quotidien et le vivre-ensemble.

Et ensemble, nous allons œuvrer au service de la devise de notre République : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Ali KAMECHE

Adjoint au maire

chargé du développement durable à la relation avec les usagers, à la participation citoyenne et au développement numérique

En quoi consistera ton travail d'élue ?

Avec tes collègues élus du CME, vous réfléchirez sur des projets pour la Ville et les habitants qu'il s'agisse de projets liés à l'environnement, au handicap, au sport... et vous choisirez d'en mettre en œuvre.

Un CME, pourquoi ?

- Pour comprendre le fonctionnement d'une mairie.
- Pour faire tes premiers pas de citoyen.
- Pour proposer et monter des projets.
- Pour t'impliquer dans la vie municipale en participant à des cérémonies patriotiques ou à des manifestations...

Qui vote ?

Les élèves
Dammariens
de CM2

Combien y a-t'il d'élus ?

35 élu(e)s

Fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Pour combien de temps ?

1 mandat
d'un an

Quand et où se tiennent les réunions ?

Les 2^e et 4^e mercredis du mois
(hors vacances scolaires)
au Château Soubiran et à
l'Espace Albert Schweitzer

Déclaration de candidature

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Tél.

Ecole

Classe

Je soussigné(e)

déclare me porter candidat(e) aux élections du
Conseil Municipal des Enfants, qui se dérouleront
du 9 au 12 octobre 2023.

Fait à Dammarie-lès-Lys,

le

signature

**A déposer à l'école
le 2 octobre 2022 avant 12h**